

Paris, le 22 janvier 2014

Le Nouvel Observateur

Messieurs Jacques DRILLON et Jérôme GARCIN
12 Place de la Bourse
75002 PARIS

Lettre Recommandée avec AR

Cher Monsieur Drillon,
Cher Monsieur Garcin,
Cher *Nouvel Observateur*,

Dans le n° 2566, vous nous avez honorés de toute une enquête sur notre profession : traducteur.

Plusieurs confrères et consœurs se sont réjouis de lire les témoignages de plumes reconnues, Bernard Lortholary en tête. D'autres y ont relevé des inexactitudes, des clichés. Tous ont été touchés qu'on parle d'eux, sur trois pages et demie, plutôt que d'autres marronniers glacés.

Votre présentation de notre métier semble approximative aux professionnels ? C'est à eux, à nous donc, qu'il appartient de vous apporter des informations complémentaires.

Dans un premier temps, vous faites la distinction entre traducteurs techniques et « ceux qui traduisent des livres ». Il nous paraît essentiel de souligner que les livres recouvrent certes la littérature – avec ou sans guillemets –, mais aussi les ouvrages justement « techniques », ou plutôt de spécialité, les beaux livres et autres guides pratiques ou touristiques. Médecine, cuisine, droit, développement personnel, journalisme, histoire, philosophie, sciences agricoles, chimie, pédagogie : tous les domaines sont concernés.

Vous sous-entendez aussi que les traducteurs techniques sont essentiellement salariés. Ce fut vrai. Aujourd'hui, il n'y a guère que les grandes institutions (ministères, Commission européenne, organisations internationales), des cabinets d'avocats ou certaines agences pour employer des traducteurs en interne.

Si les professionnels qui traduisent dans l'édition ou l'audiovisuel exercent le plus souvent sous le statut d'auteur, nous sommes pour l'écrasante majorité d'entre nous indépendants.

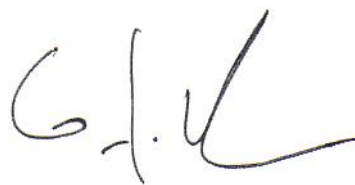
Et vous avez raison, les traducteurs techniques – ou pragmatiques ou traducteurs-rédacteurs, selon différentes appellations non contrôlées – traduisent des contrats, des « modes d'emploi » (de centrales nucléaires, de dispositifs médicaux implantables, de trancheuses de sol à disque). Ils traduisent aussi les discours de ministres, des dossiers de gestion de crise, les supports de communication stratégiques de grands groupes industriels ou d'associations de lutte contre telle ou telle maladie, les campagnes de lancement (étonnamment poétiques) de produits de marques de prestige et une myriade de documents internes aux entreprises sans lesquels tout développement international leur serait inaccessible.

Quant à notre boîte à outils – dont votre Traité de la ponctuation française, Monsieur Drillon, fait souvent partie –, elle contient en effet parfois, souvent, des logiciels de traduction assistée par ordinateur (ou TAO, sans lien avec la philosophie chinoise). Vous êtes totalement dans le vrai quand vous écrivez que « ces logiciels [...], lorsqu'ils sont mal employés, donnent les résultats qu'on sait : des notices totalement incompréhensibles. » Cependant, en fait de logiciels de TAO, ces loufoqueries résultent en général d'un recours mal maîtrisé à des solutions de traduction automatique.

Soyons honnêtes : l'outil n'a jamais fait l'artisan. Les « biotraducteurs », les traducteurs en chair et en os, même sans outils sinon avec leur clavier bavard, sont capables du pire. Du meilleur aussi, indépendamment du domaine de spécialité, du statut, de la langue. Avec une rigueur, une finesse et une passion extrêmes, remarquables, insoupçonnées.

À l'occasion des rencontres professionnelles qu'organisent nos délégations régionales, nous serions très heureux (ou heureuses, si le féminin l'emporte sur le masculin) de vous accueillir à deux pas du Pont-Neuf, dans les plaines et vallons normands ou encore dans l'arrière-pays provençal. Vous pourriez nous parler ponctuation ou stylistique, vers libres ou cinématographie. Marie Treps, Pierre Assouline, Jean-Pierre Colignon et David Bellos, entre autres, nous ont déjà fait l'honneur de leur présence.

Vous remerciant encore d'avoir ainsi mis notre profession sous le feu des guirlandes hivernales, nous vous adressons, cher Monsieur Drillon, cher Monsieur Garcin, cher *Nouvel Observateur*, nos très cordiales et respectueuses salutations.



Graham macLachlan
Président de la Société française des traducteurs

PS : Créée en 1947, la Société française des traducteurs (SFT) est un syndicat professionnel qui défend les intérêts des traducteurs et interprètes et promeut les métiers de la traduction. La SFT est également membre fondateur de la Fédération Internationale des Traducteurs (FIT). Forte de plus de 1 400 membres, tous signataires d'un Code de déontologie, la SFT est aujourd'hui le premier regroupement de traducteurs professionnels en France. Elle représente les nombreux visages constituant le marché actuel de la traduction : salariés, indépendants, experts judiciaires, interprètes de conférence, traducteurs techniques et littéraires. Pour plus d'information : www.sft.fr.